
CRM Néores et DSN de substitution

Comprendre les enjeux et le suivi mis en œuvre par le Groupe BBM

La Déclaration Sociale Nominative constitue aujourd'hui le socle du financement de la protection sociale et de l'ouverture des droits sociaux des salariés, notamment en matière de retraite et de protection sociale.

Dans ce cadre, les organismes sociaux ont renforcé leurs dispositifs de contrôle afin de fiabiliser les données déclarées par les employeurs.

Ce qui évolue

Les organismes, et en particulier l'URSSAF, utilisent désormais des retours appelés **CRM NEORes**, qui leur permettent d'identifier certaines incohérences ou points d'attention dans les données issues des DSN.

À compter de 2026, lorsque certaines anomalies persistent sans correction, l'URSSAF pourra, dans un cadre strictement défini, procéder à une **DSN de substitution**, c'est-à-dire corriger elle-même certaines données déclarées.

L'objectif de ce dispositif est avant tout de **sécuriser les droits sociaux des salariés**, en particulier les droits à la retraite.

La prise en charge par le Groupe BBM

Le suivi de ces dispositifs est pleinement intégré à nos travaux. Les retours des organismes sont analysés et traités au fil de l'eau par nos équipes, avec mise en œuvre des actions nécessaires.

Cette organisation permet d'anticiper les situations sensibles et de limiter, autant que possible, le recours à une DSN de substitution.

Notre engagement

Cette démarche s'inscrit dans la volonté du cabinet BBM :

- d'anticiper les évolutions réglementaires,
- de sécuriser les déclarations sociales,
- et de garantir la fiabilité des droits sociaux des salariés.

Le pôle social du **Groupe BBM** reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.